

L'accueil avant les parloirs suspendu

CHÂLONS L'Association solidarité prison justice, qui accompagne les proches de détenus au moment de leur visite à la maison d'arrêt, a vu son activité suspendue jusqu'à nouvel ordre en raison de la crise sanitaire. Depuis octobre, sa porte reste close.

L'ESSENTIEL

- **L'Association** solidarité prison justice (ASPJ) accompagne les proches des détenus, avant et après leur parloir, au sein de son local situé devant la maison d'arrêt à Châlons-en-Champagne, boulevard Anatole-France.
- **Après une fermeture** lors du premier confinement, son activité est à nouveau arrêtée depuis fin octobre. La distribution des colis aux détenus n'a pu être assurée, celle des jouets aux enfants assistant aux parloirs non plus.
- **Les parloirs** continuent cependant, sans accueil préalable par l'ASPJ. Les rendez-vous s'organisent depuis le portail www.penitentiaire.justice.fr, via le bouton d'authentification FranceConnect.

MARGAUD DÉCLEMY

Is offrent d'habitude une oreille attentive, une explication bienvenue, un conseil attendu ou un café réconfortant aux proches des détenus de la maison d'arrêt. Depuis le 24 octobre cependant, les quarante bénévoles de l'Association solidarité prison justice (ASPJ) sont sans activité. Plus d'accueil pour eux, leur local situé en face de la maison d'arrêt châlonnaise reste clos et sans la moindre visibilité pour l'avenir.



Si le local d'accueil des familles reste clos devant la maison d'arrêt, les bénévoles, sous la houlette de leurs responsables Brigitte Lépinis et Danielle Siot, se tiennent prêts à rouvrir. M.D.

"Après le premier confinement, la fréquentation a chuté, il y a des créneaux où l'on ne voyait personne"

Danielle Siot, vice-présidente d'ASPJ

« Cela avait déjà été le cas lors du premier confinement, mais sans maintien des parloirs, souligne leur présidente, Brigitte Lépinis. C'était au moment où le téléphone avait été installé dans les cellules donc il n'y a pas eu de tension. Un crédit de 40 euros par mois leur avait été alloué. »

En mai, l'activité avait pu reprendre en suivant un protocole sanitaire précis. À la maison d'accueil de l'ASPJ, les cafés d'attente de rendez-vous, pour les familles qui viennent de loin, avaient cessé, l'espace restauration fermé, les jouets mis à disposition des enfants été enlevés et la jauge limitée. En détention, les seize boxes étaient utilisés en rotation,

afin de « permettre une désinfection après chaque entretien » entre détenu et proche, tous deux masqués et séparés par une vitre en plexiglas. Les relations avaient ainsi pu être maintenues en présentiel, sans contact physique possible. Un moindre mal. La crise sanitaire et ses conditions d'accès ont cependant freiné les dé-

placements de visiteurs. « La fréquentation a chuté, il y a des créneaux où l'on ne voyait personne », relate la vice-présidente de l'association Danielle Siot. La présence des bénévoles restait cependant essentielle pour accompagner les proches des personnes écrouées, dans leur préparation (objets acceptés, docu-

ments à présenter...) et leur prise de rendez-vous future.

Mais voilà qu'en octobre, un nouveau confinement a été imposé. L'activité de la maison d'accueil a dû cesser à nouveau. Pas les parloirs cependant.

Les familles venues de villes lointaines patientent dans leur véhicule ou dehors avant de pouvoir pénétrer dans la maison d'arrêt

Depuis, les familles venues d'autres départements ou de villes lointaines patientent dans leur véhicule, ou dehors, sur un banc ou le muret du local associatif, avant de pouvoir pénétrer dans la maison d'arrêt. Elles ne peuvent plus effectuer de demande de parloir sur la borne mise à leur disposition, dans la mai-

2 918

Soit le nombre de passages de visiteurs enregistrés sur l'année 2020, contre plus de 10 000 pour une année non perturbée par la crise sanitaire

son d'accueil. « Mais ils peuvent désormais le faire sur Internet, 24 h/24, 7 j/7 depuis leur domicile », souligne Brigitte Lépinis qui, avec son équipe, laissera, une fois l'antenne rouverte, un ordinateur voire une tablette à disposition des visiteurs de la prison et leur apportera une assistance au besoin.

"PAS DE VISIBILITÉ"

En attendant cette reprise attendue, l'ASPJ traite « le peu de demandes reçues par mail », mais ne peut y répondre avec précision, à défaut de « visibilité pour la suite des événements ». ■

LES ENFANTS ACCOMPAGNÉS AU PARLOIR

« Toutes les maisons d'accueil ne le font pas », précise Brigitte Lépinis, mais celle de Châlons propose ce service depuis 2005. Après une pause, à défaut de demande, l'accompagnement des enfants au parloir par les bénévoles de l'ASPJ a été relancé en 2018, après sollicitation d'une « maman de deux garçons originaire des Ardennes », interdite d'entrée dans la prison. Pour ne pas priver ses fils de leur père, elle a fait appel aux bénévoles, afin qu'ils la substituent au sein de la détention. Une procédure qui ne peut se mettre en place qu'après entretien avec le détenu, assisté de son conseiller du service pénitentiaire d'insertion et de probation, la signature d'un contrat et l'octroi d'un permis de visite par la directrice de la maison d'arrêt ou un juge. Pour assurer ce service, huit membres de l'ASPJ ont été formés, car ce processus ne se fait pas à la légère. Depuis trois ans, une cinquantaine de parloirs enfant - parent écroué ont pu être réalisés et le lien entre eux maintenu.